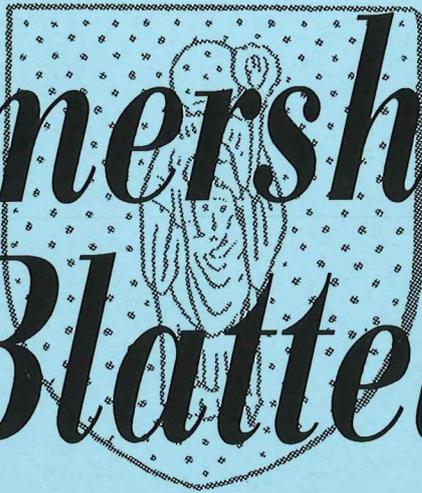


# *S' Limershemer Blattel*



Novembre 1990 - N° 2



- Le mot du maire*
- Réhabilitation du presbytère*
- Information - P.O.S.*
- Révision de la taxe d'habitation et redevance ménagère*
- Finance*
- L'année 1990 à Limersheim*
- Abattage des sapins du presbytère*
- Puits d'incendie*
- Guirlandes de Noël*
- Bacs à fleurs*
- Reboisement dans la forêt communale*
- Evénements de l'année*
- Fête de Noël du 3<sup>e</sup> âge*
- Vous sentez-vous une vocation de tuteur?*
- Vos divers papiers administratifs*
- Aménagement des six cloches - Livre d'or*
- Calendrier des fêtes et manifestations 1990/91*
- Lettre de l'abbé Burger*
- Prévention incendie*
- Il était une fois Limersheim*
- Messe des scouts - Fraternité chrétienne des malades et handicapés*
- Rénovation de l'église St-Denis*
- Flash historique*
- Si vous aimez vos enfants*
- Le tétanos sévit toujours*
- Distribution de cadeaux de Noël à l'école*
- Humour*
- Vœux pour l'année 1991*



COMMUNE  
DE  
LIMERSHEIM

67150 ERSTEIN



Madame, Mademoiselle, Monsieur,

L'année 1990 touche à sa fin et sa rétrospective vous est offerte dans ce n° 2 par la commission des Relations Publiques.

L'année 1990 a été une année riche avec des aspects nouveaux liés aux évènements, aux hommes.

Au niveau du travail des commissions, un effort important a été réalisé avec toujours la même volonté de bien faire.

Beaucoup de points ont été discutés, approuvés et réalisés, parmi les plus importants citons :

- la recherche de la qualité de la vie, de l'environnement du pays d'Erstein, par la confection de nouveaux bacs à fleurs, un coin de repos aux 6 Cloches, les guirlandes de Noël, le repeuplement de la forêt, etc...
- la sécurité dans le village par l'installation de nouveaux puits d'incendie avec leurs panneaux de signalisation.
- l'ouverture et la concertation par la participation du Conseil Municipal avec ses structures et son aide à la rénovation interne de l'église.
- sous la gouverne du cadastre, nous avons procédé à la réactualisation des éléments de confort et des surfaces habitables
- le maintien du patrimoine par la réhabilitation du presbytère.
- à la rencontre de notre avenir en s'informant de notre proximité de Strasbourg, de la vie agricole, des besoins divers, en résumé de la complexité d'un POS à Limersheim.

Tous ces dossiers petits ou grands construisent l'existant et l'avenir d'un village, une construction positive avec votre participation et pour laquelle le Conseil Municipal vous adresse ses remerciements sincères et justifiés.

Pour vos fêtes de fin d'année, le Maire, les Adjoints et les Conseillers Municipaux vous souhaitent dès à présent un Joyeux Noël et vous transmettent leurs Meilleurs Voeux pour l'année 1991.

LE MAIRE

## LA REHABILITATION DU PRESBYTERE

Un projet sur trois ans permettra de concrétiser la rénovation du presbytère. Tout au long de l'année 1990, la Commission Presbytère a étudié le dossier, un dossier important aussi bien du côté financier que du côté administratif et légal :

- financier vu l'importance des frais de réfection par rapport aux disponibilités de la commune
- administratif et légal vu la complexité des lois

Notre souci était de rester près de nos besoins en locaux communaux, sociaux et paroissiaux tout en tenant compte de l'existant.

Notre souci était aussi de garder toutes possibilités d'accueillir un prêtre dans le futur, de garder le siège social pour la paroisse.

Notre souci était aussi d'être conforme aux exigences et textes de l'Evêché, de la Préfecture.

Notre souci était aussi et surtout de trouver une solution commune avec le Conseil de Fabrique de Limersheim et Monsieur le Curé Burger.

Compte tenu de tout cet ensemble, le Conseil de Fabrique, Monsieur le Curé et la Commune se sont mis en rapport avec les différentes autorités.

Actuellement, nous attendons l'arrêté préfectoral pour l'utilisation du rez-de-chaussée en locaux administratifs, nous attendons la liste des travaux subventionables par la D.G.E 91 et nous maintenons le premier étage en logement privatif pour un prêtre.

Nous avons par conséquent engagé la procédure du permis de rénovation afin de démarrer les divers dossiers et travaux dès que possible.

Notre attitude et celle du Conseil de Fabrique est claire, le presbytère est à rénover avant d'avoir une dégradation plus prononcée, il fait partie de notre patrimoine et sa structure peut encore rendre bien des services à la communauté.

LE MAIRE

**MAIRIE**  
DE  
**LIMERSHEIM**  
(Bas-Rhin)  
Arr. Sélestat-Erstein

Information - Plan d'Occupation des Sols - P. O. S.

-oOo-

Devant le développement de l'urbanisation et de l'industrialisation, toutes les communes de notre département seront concernées un jour ou l'autre par le Plan d'Occupation des Sols.

Limersheim a le projet de rejoindre le peloton des communes qui ont choisi cette voie, afin de lui permettre de trouver un développement harmonieux en évitant l'anarchie.

Principaux objectifs poursuivis par les P.O.S.:

- 1) Organiser le développement urbain des futurs sites à bâtir, après les avoir localisés;
- 2) Protéger les espaces restants naturels (agricoles, forestiers, paysagers, etc. ...);
- 3) Réserver les emplacements nécessaires à la réalisation des futurs équipements publics (voies nouvelles ou élargissement des voies, infrastructures, superstructures, espaces verts, etc. ...);
- 4) Définir les règles et les servitudes attachées à chaque parcelle de terrain, bâtie ou pas.

Le P.O.S. fera l'objet d'une enquête publique et d'une étude approfondie par un groupe de travail. Celui-ci sera composé du Conseil Municipal, des diverses administrations compétentes et de membres associés tels que la Chambre d'Agriculture.

Le P.O.S., une fois approuvé, est un document de valeur juridique qui fixe clairement le droit à l'usage des sols.

Erwin Guidat  
Adjoint au Maire.



P. O. S. - Priorité à l'Organisation Salutaire.

-oOo-

## REVISION DE LA TAXE D'HABITATION ET MISE EN PLACE D'UNE REDEVANCE DES ORDURES MENAGERES

Au courant du deuxième semestre 1989, le conseil municipal a décidé de procéder à la révision de la taxe d'habitation et de défiscaliser la facturation des ordures ménagères. Pour ce faire, une commission restreinte a été mise en place sur proposition de la commission des finances.

### 1) la révision de la taxe d'habitation

Il a été procédé par étapes pour définir les modalités de la révision de cette taxe compte tenu de la complexité du système fiscal.

a) **définition des catégories** prenant en compte les techniques de construction, l'état général des bâtiments, la vétusté. Pour chaque catégorie une maison type a été désignée. La catégorie détermine la valeur au m<sup>2</sup> imposable.

b) à partir des définitions des catégories et en se référant aux **maisons types**, toutes les maisons d'habitation ont été classées.

c) un formulaire spécifique d'évaluation (n° 30-1026) a été remis aux habitants du village pour leur permettre de déclarer la surface habitable (en m<sup>2</sup>) et de donner les éléments de confort.

La révision de la taxe d'habitation était devenue nécessaire compte tenu que dans bon nombre de maisons des aménagements ont été faits modifiant la surface habitable.

Le travail de commission a été long et fastidieux, mais toujours guidé par un souci d'équité.

Dans sa séance du 12 février 1990 le conseil municipal a approuvé à l'unanimité le travail de la commission.

### 2) Redevance des ordures ménagères

Une analyse de la tarification des ordures ménagères a permis de mettre en évidence des disparités importantes résultant de la facturation effectuée sur une base fiscale (base d'imposition sur les propriétés bâties).

La commission des finances a étudié un nouveau système de tarification qui a été proposé aux membres du conseil municipal et approuvé. Il prend en compte le nombre de personnes vivant au foyer ainsi qu'une part fixe. Ce mode de calcul permet au mieux de déterminer la participation de chaque foyer en fonction des ordures ménagères collectées.

# F I N A N C E S

## Quelques chiffres du budget primitif 1990

### RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Produits domaniaux	50.000
Produits financiers	100
Recouvrements subventions	70.000
Dotations reçues de l'état	430.000
Impôts indirects	40.000
Les 4 taxes (impôts directs)	240.000
Produits exceptionnels	10.000
	-----
	<b>840.100</b>

### DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Denrées et fournitures	34.000
Frais de personnel	240.000
Impôts et taxes	15.000
Travaux et services extérieurs	105.000
Participations et contingents	95.000
Allocations et subventions	70.000
Frais de gestion générale	75.000
Frais financiers	120.000
Divers	400
Prélèvements	85.700
	-----
	<b>840.100</b>

### RECETTES D'INVESTISSEMENT

Excédent d'investissement 1989	203.000
Subventions d'équipement	51.000
Prélèvement sur recettes de fonctionnement	85.700
Participation à des travaux d'équipement (Remboursement TVA)	96.300
Produits des emprunts	200.000
Facturations de travaux (rénovation Eglise)	144.000
	-----
	<b>780.000</b>

### DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Remboursement d'emprunts	75.000
Acquisitions de biens	10.000
Travaux de bâtiment et de génie civil	695.000
	-----
	<b>780.000</b>

### DETTES EN CAPITAL

1.283.700

### REMBOURSEMENT ANNUITES

190.400

L'ANNEE 1990 A LIMERSHEIM

ETAT CIVIL

Naissances :

SCHAAL	Michaël	à STRASBOURG	le	16.02.1990
PERRIN	Tristan	à STRASBOURG	le	09.05.1990
KEIFLIN	Sandrine	à STRASBOURG	le	18.06.1990
MUTSCHLER	Elodie	à STRASBOURG	le	12.07.1990
ROYER	Julie	à STRASBOURG	le	04.09.1990
WOLFF	Thomas	à STRASBOURG	le	02.11.1990

Mariages :

En la mairie de Limersheim

ANDLAUER Dominique et KNOLL Barbara	le	26.05.1990
BURCKEL Laurent et MEYER Denise	le	06.07.1990

Hors de la Commune de Limersheim

GRAD Daniel et VOGELBACHER Sandra à Gerstheim	le	26.05.1990
---	----	------------

Décès :

HURSTEL	Auguste	le	15.01.1990
BEYHURST	Eugénie née DIEBOLT	le	31.01.1990
BOTTEMER	Stéphanie née DIEBOLT	le	23.02.1990
ISSENHART	Joseph - Maire Honoraire	le	08.09.1990.

Arrivée à Limersheim

Famille BRAESCH Didier

Les grands anniversaires

BINNERT	Anna née PFLEGER	80 ans	le	01.03.1910
FOESSEL	Joseph	80 ans	le	13.02.1910
FOESSEL	Louis	80 ans	le	25.08.1910
STAUB	Eugénie née GLASSER	85 ans	le	11.09.1905
WAGNER	Marie	85 ans	le	01.10.1905

Les effectifs dans nos écoles

Monsieur SCHECKLE Auguste - Directeur d'Ecole. Enseigne les classes  
C.M.1 : 2 élèves - C.M.2 : 12 élèves  
C.E.2 : 8 élèves soit un effectif de 22 élèves.

Madame RITTER Laurence. Enseigne les classes :

C.P : 11 élèves  
C.E.1 : 9 élèves soit un effectif de 20 élèves.

Madame PARRIAUX Sylvie, assistée de Madame ROOS Irène, aide maternelle, est responsable de la section maternelle :

Elèves de 3 à 5 ans : 22  
Elèves de 2 ans : 7 soit un total de 29 élèves

### Abattage des sapins du presbytère

Suite à des réclamations provenant de propriétaires de tombe, la municipalité a décidé de faire abattre les sapins situés dans la cour du presbytère. Il a fallu faire appel aux sapeurs-pompiers du Centre de secours d'Erstein qui sont venus avec la grande échelle pour procéder à l'abattage en toute sécurité.

Cette intervention a été nécessaire en raison de la stature imposante de ces arbres et de la proximité du cimetière et du presbytère.

Il est prévu de replanter de nouveaux arbres à croissance limitée dès que les anciennes souches seront extirpées.



Travail délicat des sapeurs-pompiers.

## Puits d'incendie

Pour améliorer le dispositif de lutte contre l'incendie, la municipalité a décidé d'aménager deux puits d'incendie supplémentaires, rue des Bois et rue des Noyers.

Les travaux ont été réalisés au printemps par l'entreprise Parinetti, d'Ebersheim.

La commune dispose maintenant de 8 puits et d'une vingtaine de bouches d'incendie.



Nos sapeurs-pompiers sur le terrain.

## Guirlandes de Noël

L'année dernière, de magnifiques guirlandes multicolores ont illuminé pour la première fois l'entrée du village.

Ces décorations ont pu être réalisées grâce au concours des riverains MM. Jehl Joseph et Kieffer Richard pour le raccordement électrique et les membres de la commission des travaux pour le montage.

Pour cette année, les U.M. d'Erstein ont été contactées pour l'installation de prises de courant.

L'acquisition de nouvelles guirlandes est également envisagée dans la mesure de nos moyens financiers.



Mise en place des guirlandes de Noël.

## BACS A FLEURS

Depuis quelques années, auges et puits fleuris embellissent nos rues et places. La commune remercie les villageois qui, avec talent, prodiguent bénévolement les soins et arrosages indispensables pour que les opulentes floraisons aux nuances flatteuses se succèdent au fil des mois.

Un grand merci à ceux qui fleurissent et entretiennent agréablement leurs maisons, leurs cours et leurs jardins.

Afin de mettre d'avantage en valeur notre petite cité et d'offrir un cadre plus accueillant aux visiteurs, le conseil municipal a décidé d'installer des bacs à fleurs supplémentaires.

Au printemps, deux bacs à fleurs ont été fabriqués bénévolement par des membres du conseil municipal et fleuris immédiatement par les plus proches riverains.

La municipalité souhaite poursuivre cet effort d'embellissement avec la participation des villageois. D'autres bacs à fleurs seront confectionnés dans les années à venir afin d'assurer un fleurissement harmonieux de notre commune.

### **Plantation dans la forêt communale**



**Le conseil municipal à l'oeuvre.**

## REBOISEMENT DANS LA FORET COMMUNALE

En cette période automnale, la forêt nous offre les tableaux impressionnistes où mille nuances de couleurs, du vert pâle au rouge brique s'associent en d'inégalables harmonies.

Les grands froids approchent, les arbres nus et décharnés seront les témoins du cycle éternel de la vie et de la mort. C'est pendant le repos végétatif que l'on effectue les plantations des arbres forestiers. La gestion de notre espace forestier si modeste soit-il nécessite une plantation annuelle. Par une belle journée de février, l'équipe municipale s'est mise au travail pour reboiser les parcelles des lots d'adjudication de l'hiver dernier. Une bonne journée de travail a été nécessaire pour planter les 520 plants.

### Les différentes essences plantées

200 Frênes Excelsior	(Steinespe)
100 Acacias	(Akazie)
50 Erables	(Ahorn)
50 Merisiers	(Kirschbaum)
50 Chênes rouges	(Roteiche)
20 Peupliers	(Belte)
50 Noyers d'Amérique	(Nußbaum)

### Attaque de chenilles

Une sévère attaque de chenilles défoliatrices a infesté les chênes entourant le "Jaägerhiesel". Cette chenille particulièrement vorace broute les feuilles de l'arbre attaqué. Cette défeuillaison est un préjudice grave pour l'arbre, surtout en période de sécheresse.

La lutte contre cette chenille est possible avec un produit biologique : le Bacillus Thuringiensis. L'utilisation de ce produit évite de provoquer des effets secondaires indésirables chez des auxiliaires naturels (insectes pollinisateurs ou entomophages).

Cette lutte microbiologique se fait au printemps. En raison de la hauteur des arbres, l'épandage doit se faire avec l'hélicoptère.

## EVENEMENTS DE L'ANNEE

- 19.11.1989 Réunion des arboriculteurs du secteur Erstein-Benfeld-Obernai au foyer-club.
- 25.11.89 Repas de la Sainte-Barbe de l'amicale des sapeurs-pompiers.
- 03.12.89 Fête des personnes du 3e âge organisée par la municipalité.
- 09.12.89 Fête de la Fraternité chrétienne des malades et handicapés.
- 07.01.1990 Réception du Nouvel an.
- 03.02.90 Reboisement des parcelles communales par le conseil municipal.
- 25.02.90 Carnaval des Jeunes organisé par le Foyer-club Saint-Denis
- 04.03.90 Messe des scouts.
- 10.03.90 Cours de taille des arboriculteurs dirigé par M.Etienne Binnert.
- 30.03.90 Rencontre des membres de la commission Presbytère avec M. LAINE qui est chargé au niveau du département d'instruire les dossiers de subvention pour les équipements socio-éducatifs.
- 01.04.90 Manoeuvre de printemps des sapeurs-pompiers.
- 17.04.90 Invitation de M. SIFFERLE, vicaire épiscopal par la municipalité pour lui présenter le projet d'aménagement du presbytère et pour s'informer de la position de l'Evêché à ce sujet.
- 01.05.90 Sortie pédestre organisée par le Foyer-club St-Denis.
- 01.05.90 Manifestation traditionnelle des conscrits de la classe 1973.
- 06.05.90-  
08.05.90 Exposition "Il était une fois Limersheim" réalisée par le Foyer-club St-Denis.  
Les photos, costumes, documents, ustensiles, atelages exposés ont permis de redécouvrir le passé de notre village.
- 10.06.90 Fête du 20e anniversaire du Foyer-club Saint-Denis couronnée par une remise de distinctions aux membres méritants.  
Participation de la fanfare du Cercle Saint-Etienne de Hindisheim et du groupe folklorique de Gerstheim.

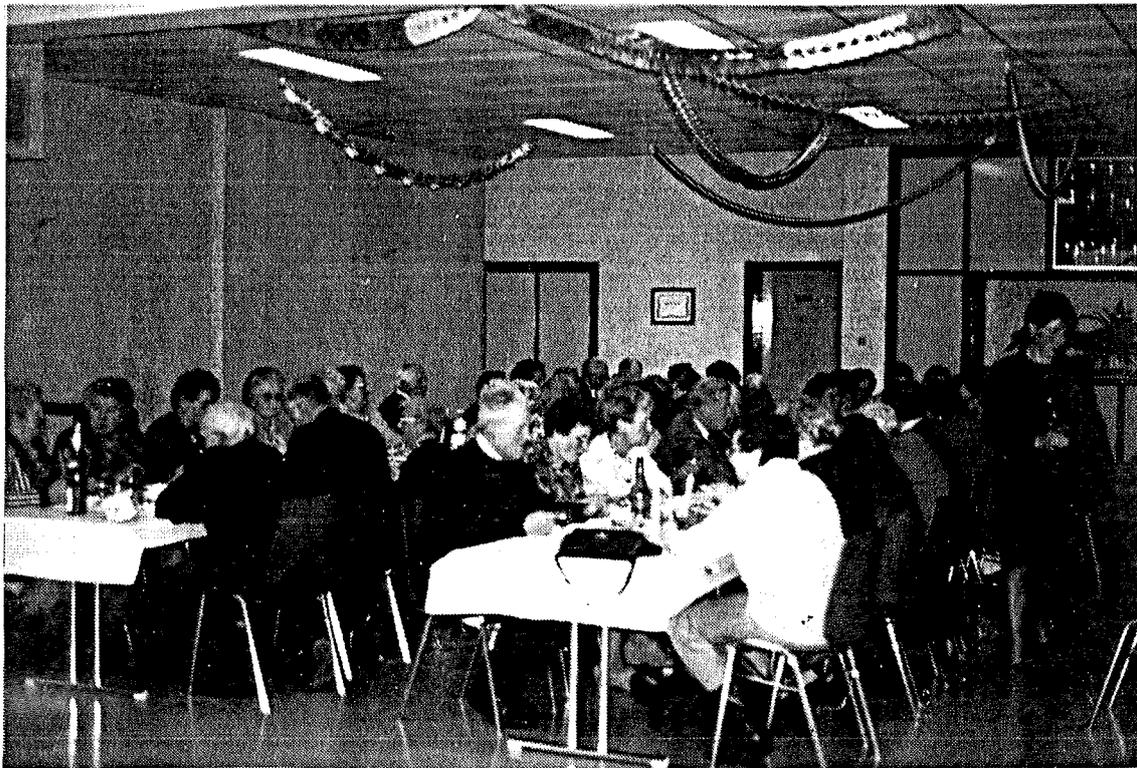
- 20.06.90 Réunion d'information sur le P.O.S. en présence des membres du conseil municipal, de MM. LALOT, ZINS et RINGENBACH des services de l'Equipement.
- 21.06.90 Fête de la **Musique** à Nordhouse.  
De nombreux jeunes musiciens de Limersheim participèrent à cette manifestation.
- 30.06.90- Les sapeurs-pompiers de Limersheim ont organisé le  
01.07.90 feu de la **Saint-Jean** ainsi qu'une soirée "tarte flambée".  
Les festivités se prolongèrent dimanche après-midi par un **défilé** à travers le village. A cette parade participèrent les corps des communes avoisinantes avec leur matériel ainsi que le corps de Grünmettstetten.
- 01.07.90 A l'occasion de la fête patronale de Hindisheim, les paroissiens des deux communes ont célébré solennellement le **jubilé** sacerdotal de M.l'abbé François Burger (25 années de sacerdoce).
- 04.07.90 M. Acker, de la Chambre d'agriculture a fait un exposé sur le P.O.S. (Plan d'Occupation des Sols) aux membres du conseil municipal.
- 29.09.90- Imposante **exposition** de fruits et légumes dans le  
30.09.90 local du foyer-club St-Denis réalisée par l'association Fruits, Fleurs, Légumes et Nature Hindisheim-Limersheim.
- 07.10.90 La **fête patronale** de notre commune a été rehaussée cette année par l'**inauguration** de l'église. La fête de Saint-Denis a été célébrée dans un cadre intérieur entièrement rénové.  
La municipalité a participé activement à cette entreprise de rénovation en qualité de maître-d'oeuvre.
- 20.10.90 **Fête des Noix** avec représentation théâtrale par l'amicale des donneurs de sang bénévoles.
- 18.10.90 **Manoeuvre** de nuit des sapeurs-pompiers.
- 21.10.90 **Manoeuvre** d'automne des sapeurs-pompiers.
- 28.10.90 Fête de la Société de musique **Espérance** de Hindisheim au foyer-club.

### Fête de Noël du 3<sup>ème</sup> âge.

Le 3 décembre 1989, l'âge d'or de Limersheim était à l'honneur. La municipalité avait convié toutes les personnes âgées à partir de 65 ans à la traditionnelle fête de Noël.

Un succulent repas fût alors servi dans une salle joliment décorée. Le programme d'animation a enchanté tout l'auditoire.

Maints souvenirs et impressions furent encore échangés avant de se séparer.



"L'homme ne vit jamais à l'état de nature. Dans sa vieillesse, comme à tout âge, son statut lui est imposé par la société à laquelle il appartient... La vieillesse n'est pas seulement un fait biologique mais un fait culturel."

Simone de Beauvoir  
"La vieillesse"

\* \*

\*

## **Vous sentez-vous une vocation de tuteur !**

Par un courrier du greffe permanent d'Erstein, en l'occurrence le juge des tutelles, Mme Joëlle Lang, la commune de Limersheim a été informée que l'Etat manque de tuteurs.

En effet une loi du 3 janvier 1968 concerne la **protection civile des incapables majeurs.**

Elle protège toutes les personnes dont les facultés mentales et corporelles sont atténuées au point de ne pouvoir permettre le libre exercice d'une volonté lucide, qu'il s'agisse d'enfants handicapés devenus adultes, majeurs victimes d'un accident ou d'une maladie, personnes dont l'âge a éteint les facultés ; c'est-à-dire quelle que soit la raison de cette altération et quelle qu'en soit la date d'apparition.

La loi s'applique aussi bien aux personnes hospitalisées que vivant à leur domicile, incapables d'accomplir les actes de la vie civile touchant **leurs biens** ou éventuellement **leur personne.**

L'accroissement de la durée de vie et l'affaiblissement global qui en résulte, l'isolement dans lequel se retrouvent certaines personnes âgées font que bon nombre de nos concitoyens nécessitent une **protection légale.**

Cette protection est nécessaire pour éviter des conséquences dommageables à leurs biens et à leur personne.

Le **Centre communal d'aide sociale** de Limersheim (C.C.A.S.) a étudié sous tous ses aspects, lors d'une réunion, la demande du juge Lang.

Le **C.C.A.S.** encourage toutes les personnes intéressées par la fonction de **tuteur d'Etat** à se manifester en s'adressant à la **Mairie** où des informations plus précises pourront leur être communiquées.

\* \*

\*

# COMMENT OBTENIR VOS DIVERS PAPIERS ADMINISTRATIFS

Pièces desirées	Où s'adresser	Pièces à fournir	Observations
Carte nationale d'identité (validité : 10 ans)	A la mairie du domicile	- 2 photos d'identité récentes - 115 F en timbres fiscaux - ancienne carte - livret de famille - pour première demande se munir d'une pièce justifiant la nationalité française - se déplacer en personne	Pour les mineurs autorisation du représentant légal.
Passeport (validité : 5 ans)	A la mairie du domicile	- 2 photos d'identité récentes - 350 F en timbres fiscaux - ancien passeport, ou pour première demande carte nationale d'identité - livret de famille	Pour les mineurs autorisation du représentant légal.
Autorisation de sortie du territoire délivrée aux mineurs de nationalité française	A la mairie du domicile	- Carte d'identité du mineur ou livret de famille des parents	Demande à faire par le représentant légal
Extrait de naissance	A la mairie du lieu de naissance	- Indiquer nom (de jeune fille pour les femmes mariées), prénoms, date de naissance - joindre enveloppe timbrée	Les personnes de nationalité française, nées, mariées ou décédées à l'étranger, s'adresser au Service Central de l'Etat-Civil du Ministère des Affaires Etrangères - BP 1056 - 44035 NANTES Cedex - ☎ 40.47.11.90
Extrait de mariage	A la mairie du lieu de mariage	- Indiquer nom, prénoms et date de mariage - joindre enveloppe timbrée	
Extrait de décès	A la mairie du lieu de décès ou dernier domicile du défunt	- Indiquer nom, prénoms et date de décès - joindre enveloppe timbrée	
Fiche d'état-civil (familiale ou individuelle) et de nationalité	De préférence à la mairie du domicile	- Livret de famille ou extrait de naissance et carte d'identité	Peut également être établie dans toute autre Mairie.
Fiche individuelle pour célibataire ne pouvant fournir aucune pièce	A la mairie du lieu de naissance	- Indiquer nom, prénoms, date de naissance - joindre enveloppe timbrée	
Duplicata du livret de famille	A la mairie du lieu de mariage	- Fournir l'état-civil des conjoints et des enfants	
Copie conforme	De préférence à la mairie du domicile	- Présenter l'original	Peut également se faire dans toutes les Mairies.
Extrait du casier judiciaire	Casier judiciaire national 107, rue de Landreau 44079 NANTES Cedex	- Présenter une demande - Joindre fiche individuelle d'état-civil	
Certificat de nationalité française	Grefte du Tribunal d'Instance du domicile	- Livret de famille, carte nationale d'identité ou toute autre pièce prouvant votre nationalité	
Certificat de réintégration	Au domicile de 1919-1920	- Fournir son état-civil complet	
Certificat d'hérédité	A la mairie du dernier domicile du défunt pour des sommes inférieures à 10.000 Frs.	- Livret de famille avec adresse et profession des héritiers	
Certificat de vaccination	A la mairie du domicile	- Présenter les certificats originaux ou le carnet de santé de l'enfant	
L'inscription sur les listes électorales se fait du 1/9 au 31/12 de chaque année.	A la mairie du domicile	- Livret de famille, justification de domicile et carte d'électeur. Pour changement d'inscription ancienne carte d'électeur.	

## Aménagement des "six cloches"

Profitant du temps sec du mois de juillet les conseillers municipaux ont aménagé un couloir en béton reliant l'ancien pont au conduit souterrain traversant la CD 207.

Une tranchée provisoire avait déjà été creusée par les habitants pour accélérer la décrue de la Scheer lors des inondations printanières de 1983.

Pour éviter que cet endroit ne se transforme en terrain vague et conscient du cadre particulier des "6 cloches", le Conseil municipal a projeté un aménagement d'ensemble.

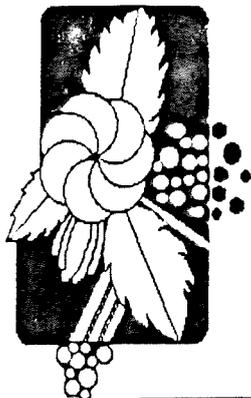
MM. Staub René et Hugel Christophe ont confectionné de leurs mains une table et deux bancs en bois massif pour la détente des promeneurs.

Il reste encore à consolider les bords du couloir, à installer une barrière de protection et à faire un apport de terre végétale pour engazonner les talus.



## Livre d'or

Le livre d'or a été introduit lors de la réception du nouvel an 1990. Ce recueil permettra aux personnalités et aux invités d'honneur de laisser un souvenir de leur passage.



COMITE

DES

FETES

LIMERSHEIM

CALENDRIER DES FETES

ET MANIFESTATIONS

1990 / 1991

NOVEMBRE 1990

1 Novembre	Cérémonie au monument aux morts après l'office religieux.
4 Novembre	Vente Calendrier des sapeurs-pompiers
10 Novembre	Soirée familiale du 20ème anniversaire - Foyer-Club
23 Novembre	Collecte de sang - Donneurs de sang bénévoles
24 Novembre	Fête de la Ste Barbe Sapeurs-pompiers

DECEMBRE 1990

2 Décembre	Vente calendrier par la chorale
9 Décembre	Fête des personnes âgées organisée par la municipalité au foyer-club
15 Décembre	Fête des enfants à 15h - Assemblée Générale à 20h Foyer-Club

JANVIER 1991

6 Janvier	Réception du Nouvel An par la municipalité au Foyer-Club
20 Janvier	Fête Paroissiale au Foyer-Club

FEVRIER 1991

10 Février	Carnaval au Foyer-Club à 14h
23 Février	Soirée théâtrale au Foyer-Club
16 Février	Assemblée générale des arboriculteurs à Hindisheim

MARS 1991

9 Mars	Cours de taille des arboriculteurs
10 Mars	Exposition Photos au Foyer-Club
23 Mars	Don du sang - Amicale des donneurs de sang bénévoles

AVRIL 1991

20 Avril	Repas des arboriculteurs
----------	--------------------------

MAI 1991

1 Mai	Sortie pédestre Foyer-Club
5 Mai	Vente insignes des sapeurs-pompiers
19 Mai	Profession de Foi et 1ère Communion

JUIN 1991

29 Juin	Fête de la St.Jean Sapeurs-pompiers
30 Juin	100ème Anniversaire de la Chorale Ste Cécile Hindisheim

JUILLET 1991

14 Juillet	Fête du 14 Juillet organisée par le Foyer-Club
------------	--

## CHERS PAROISSIENS

Vers la fin de l'année, nous aimons dresser quelques bilans. C'est une bonne méthode, mais la vie continue. Il faut préparer d'autres échéances. N'oublions pas trop vite la réalisation de la mise en peinture de l'église St Denis. Nous pouvons être fiers et heureux, car les travaux se sont déroulés comme prévu et terminés pour la fête patronale.

Au nom de toute la communauté de Limersheim, j'adresse encore un grand Merci au comité de la rénovation. Tout le monde a donné ses conseils et ses avis divers pour que se réalise le souhait de tous. Il reste à vous remercier pour votre générosité habituelle lors des quêtes afin de rembourser l'emprunt contracté.

Vous savez peut-être déjà que la paroisse veut au début de l'an prochain, le dimanche 20 Janvier 1991 organiser sa fête paroissiale. Vous serez invités à contribuer à sa réussite.

Par ailleurs, nous aurons au mois d'octobre la visite de l'évêque sur notre doyenné. Il viendra saluer les forces vives de nos paroisses et pourra constater où en est notre foi agissante et notre espérance chrétienne.

Cependant, le temps de l'Avent se profile à l'horizon et l'annonce de Noël approche. La mise en place des sapins et des guirlandes, les propositions de réveillon, les étalages dans les magasins nous feront rêver à un monde de consommation.

Le vrai Noël est confié aux chrétiens dans la discrétion de la crèche. L'ère nouvelle a été annoncée par la venue du Fils de Dieu. Il faut toujours s'y préparer.

Emmanuel: Dieu avec nous! Cette expression hébraïque a donné dans notre langue le mot de Noël: un mot qui fuse comme un joyeux cri d'amour dans la nuit de Bethléem.

Ne serait-il pas dommage que, pour nous chrétiens, Noël ne soit qu'un moment passé en famille? ou un souvenir de cadeaux et de repas? Un vrai Noël ne se résume pas à la festivité du réveillon. Prenons conscience de la place à réserver aux pauvres de notre monde. Préparer Noël, c'est déjà une manière de vivre aujourd'hui et demain.

A TOUTES ET A TOUS : JOYEUX NOEL

BONNE ET HEUREUSE ANNEE !      Abbé François Burger

## P R E V E N T I O N   I N C E N D I E

L'hiver approche à grands pas, c'est pourquoi je me permets de vous informer sur le nouvel arrêté préfectoral concernant les conduits de fumée, de ventilation et appareils à combustion.

Les foyers et leurs accessoires, les conduits de fumée individuels et collectifs et les tuyaux de raccordement doivent être entretenus, nettoyés, ramonés dans les conditions ci-après.

Les appareils de chauffage, de production d'eau chaude ou de cuisine individuels, ainsi que leurs tuyaux de raccordement et les conduits de fumée correspondants doivent être, à l'initiative des utilisateurs, vérifiés, réglés et ramonés au moins deux fois par an.

Les dispositifs permettant d'accéder à toutes les parties des conduits de fumée et de ventilation doivent être maintenus en bon état d'usage pour permettre et faciliter les opérations d'entretien et de ramonage.

Après tout accident, sinistre, notamment feu de cheminée ou exécution de travaux, le propriétaire ou l'utilisateur du conduit doit faire examiner celui-ci par l'installateur ou tout autre homme de l'art qui établit un certificat de conformité.

L'autorité compétente peut interdire l'usage des conduits et appareils dans l'attente de leur remise en bon état d'utilisation lorsqu'ils sont la cause d'un danger grave ou qu'un risque est décelé.

Les locataires ou occupants de locaux doivent être prévenus suffisamment à l'avance du passage des ramoneurs. Ils sont tenus de prendre toutes dispositions utiles pour permettre le ramonage des conduits.

La suie provenant du ramonage doit être entassée dans des récipients, ceux-ci doivent être résistants au feu et déposés à l'extérieur du bâtiment.

Les appareils de chauffage, de cuisine ou de production d'eau chaude doivent être constamment tenus en bon état de fonctionnement. Ils sont nettoyés et vérifiés au moins deux fois par an et réparés par un professionnel qualifié dès qu'une défectuosité se manifeste.

Les conduits de ventilation doivent être également en bon état de fonctionnement et subir au moins une fois par un an un contrôle de vacuité, suivi, le cas échéant d'un nettoyage.

### Conseil pratique

Si un feu de cheminée se déclare chez vous, ne paniquez pas, fermez toutes les arrivées d'air (tirage du ou des poêles ou cuisinières raccordés à la cheminée) et appelez les pompiers.

# IL ETAIT UNE FOIS LIMERSHEIM...

c'était le thème de l'exposition qui s'est déroulée les 6 et 8 mai derniers au FOYER CLUB ST DENIS et qui a connu un franc succès auprès des habitants de LIMERSHEIM et des environs.

C'est grâce à la section photo du FOYER CLUB, épaulée par des bénévoles, que les Limersheimois ont pu se replonger dans leurs racines. Plus de 500 photos, documents et objets anciens ont été collectés et mis en valeur.

Ces photos, classées par thème, ont permis aux habitants de revivre, d'échanger les moments émouvants, joyeux et quelquefois tragiques du village.

Les visiteurs ont ainsi pu découvrir, au fil des panneaux, les fêtes de famille, religieuses et associatives, les fêtes locales, les soirées théâtrales, les souvenirs de conscrits, des vues du village autrefois, des scènes de la vie rurale...

Bien des souvenirs ont été échangés.

Ils ont également pu admirer une importante collection de matériel et d'ustensiles anciens, des sacs en toile de jute peints à la main, des coiffes alsaciennes, des uniformes de pompiers... tout ceci d'une époque révolue. Par ailleurs, d'anciennes machines et outils ont également évoqué les métiers, hélas disparus de notre village, tels que ceux du sabotier, du forgeron, du cordonnier, du charron, du sellier...

Nos écoliers avec le concours de leur maître ont également pris part à cet événement en organisant un coin "école d'antan". De nombreuses personnes ont eu un pincement au coeur en revoyant le vieux pupitre d'écolier, le tableau noir et les vieux livres scolaires.

Dans une salle annexe, étaient également exposés de nombreux documents qui retraçaient le passé du village. Ils nous ont conté l'historique du nom du village, l'origine des noms de certaines fermes, l'évolution des propriétés bâties, les professions des habitants et bien d'autres anecdotes encore. Ces recherches historiques et généalogiques ont été réalisées par MM Léon Busser et Paul Gatty.

Les visiteurs sont repartis avec une tête pleine de souvenirs retrouvés, en souhaitant, que dans quelques années, ils pourront les raviver lors d'une manifestation similaire.

PS: La section photo du FOYER CLUB ST DENIS tient à remercier tous les habitants du village qui n'ont pas hésité à fouiller dans leurs archives et dans leurs greniers. Ils ont par leur action contribué au grand succès de cette exposition.

## MESSE DES SCOUTS

Dimanche matin 4 mars, une animation un peu désordonnée mais joyeuse régnait à la porte de l'église: chemises jaunes, bleues et rouges mirent beaucoup de joie de vivre, de spontanéité, de chaleur humaine dans notre assemblée.

Tous, la troupe et les responsables, gardent un excellent souvenir de cette messe à Limersheim.

## FRATERNITE CHRETIENNE DES MALADES ET HANDICAPES

Certaines personnes plus ou moins handicapées de notre village font partie de la Fraternité des malades et beaucoup ont découvert ce mouvement lors de la fête de Noël qui s'était déroulée le 10 décembre au Foyer Club.

La fête avait débuté par la messe célébrée par notre aumônier monsieur l'Abbé Piquet. Un goûter fut offert et comme chaque année, deux membres ont été tirés au sort pour effectuer un pèlerinage à Lourdes.





# Paroisse St-Denis de Limersheim

## RENOVATION DE L'EGLISE

Dimanche le 7 octobre 1990, la paroisse St Denis de Limersheim est en fête : tout d'abord la traditionnelle fête patronale célébrée début octobre et puis un évènement plus rare, la réouverture après rénovation de notre Eglise paroissiale avec un intérieur très accueillant, haut en couleurs et plein de lumière.

### UNE RENOVATION REUSSIE

Si les travaux qui ont débuté fin août, ont duré environ 5 semaines, l'idée de rénovation a bien été lancée il y a un an, tout de suite après la venue de Mr le Curé François Burger.

Le Conseil de Fabrique décide de confier la "Maîtrise d'Oeuvre" de la rénovation à la commune de Limersheim.

Mr le Maire propose d'élargir l'action aux parties prenantes de la paroisse, de la commune et pour cela, a souhaité constituer un "GROUPE DE TRAVAIL POUR LA RENOVATION DE L'EGLISE ST DENIS" qui est composé de 14 personnes, qui se répartissent de la manière suivante :

* le Conseil de Fabrique	6 personnes
* pour le Conseil Municipal	3 personnes
* pour l'Equipe Liturgique	2 personnes
* pour la Chorale Ste Cécile	1 personne
* pour les Sapeurs-Pompiers	1 personne
* pour le Foyer-Club	1 personne

Depuis le 15 mars 1990, plus de 12 réunions se sont succédées pour faire l'inventaire des travaux à réaliser, pour établir des cahiers de charge, pour analyser les devis et faire le choix des entreprises, pour animer les actions de bénévolat.

Les entreprises qui ont oeuvré à la rénovation :

* crépis/peinture	E <sup>t</sup> Marius Grossman - ERSTEIN
* plâtrerie	E <sup>t</sup> Joseph Mutschler - LIMERSHEIM
* électricité/luminaire	E <sup>t</sup> Benoît Bogner - ERSTEIN
* sonorisation	E <sup>t</sup> Metzger - ERSTEIN
* vitraux (réparation)	E <sup>t</sup> Simonin - HINDISHEIM

D'autres travaux ont été entrepris par des actions bénévoles : pose d'une porte coupe-feu au grenier, isolation de la porte derrière l'orgue, réparation des tabourets, posé des encadrements de radiateurs, nettoyage du grenier et clocher, nettoyage des bancs et des vitraux extérieurs, réparation de la chaire.

Si la plupart des travaux urgents et nécessaires avant peinture sont réalisés, d'autres réparations s'avèrent utiles et seront étalées dans le temps en fonction de nos capacités financières.

Encore un grand merci à toutes les personnes qui ont participé à cette action de rénovation, pour leur disponibilité et pour leur générosité à l'occasion des quêtes et des dons.

Le Conseil de Fabrique  
Le Président

Louis REIBEL

Le Secrétaire

Benoît HUGEL

MAIRIE  
DE  
LIMERSHEIM  
(Bas-Rhin)  
Arr' Sélestat-Erstein

- FLASH HISTORIQUE -

-oOo-

Au XV<sup>e</sup> siècle, Limersheim fait partie du Bailliage du Bernstein, le château dominant Dambach. Ce district comprend alors 37 villes ou villages, précisément entre Limersheim, le plus au nord, et Urschenheim, le plus au sud.

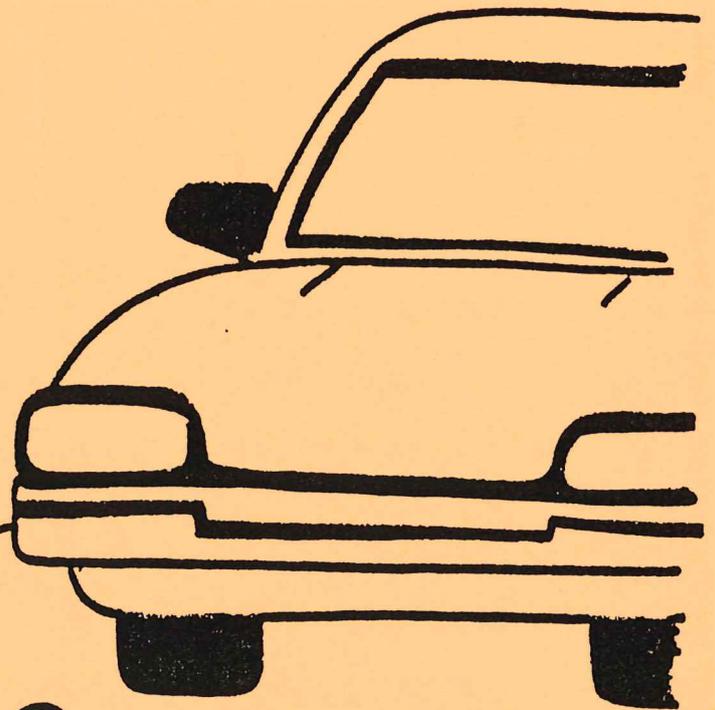
Cette organisation territoriale repose sur une défense armée; en effet 579 "bourgeois" disposent de 865 armes (arquebuses, piques, hallebardes, cognées, arbalètes, plus...deux fifres et deux tambours!), le tout en dépôt à la maison, comme c'est toujours le cas aujourd'hui en Suisse.

Notre commune devait alors mettre à la disposition de sa compagnie (= Fähnlein) huit "conscrits" dont les noms nous ont été communiqués par M. Bisch et Mme Muller-Zeiger, de Strasbourg, qui ont entrepris de méritantes recherches sur le sujet. Les voici:

MEYGER Peter  
SCHNE Michel  
SPENNER Hanns  
DIEBOLTS Lenntz (= Laurent )  
DRYTZEHEN Ludan  
DITHERICHS Sixt  
MUSERS Hanns  
BUSS Jacob

On remarquera accessoirement la lettre "S" ajoutée fréquemment, alors et jusqu'à nos jours, à un patronyme pour souligner la dimension familiale. Exemple: s'Rohmer's.

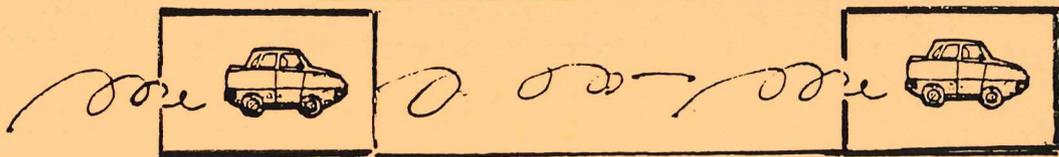
L'ouverture de cette petite lucarne sur le passé de notre village n'en permet pas moins d'apprécier une fresque particulièrement pittoresque, avec un peu d'imagination s'entend...



Si vous aimez  
nos enfants ...

→ CYCLISTES...MOTOCYCLISTES...AUTOMOBILISTES...

...ADAPTEZ VOTRE VITESSE...



→ C'est à nous d'être prudents au volant ,  
car l'enfant n'est pas un ADULTE en MINIATURE ,  
c'est en grandissant qu'il apprendra à être  
prudent .

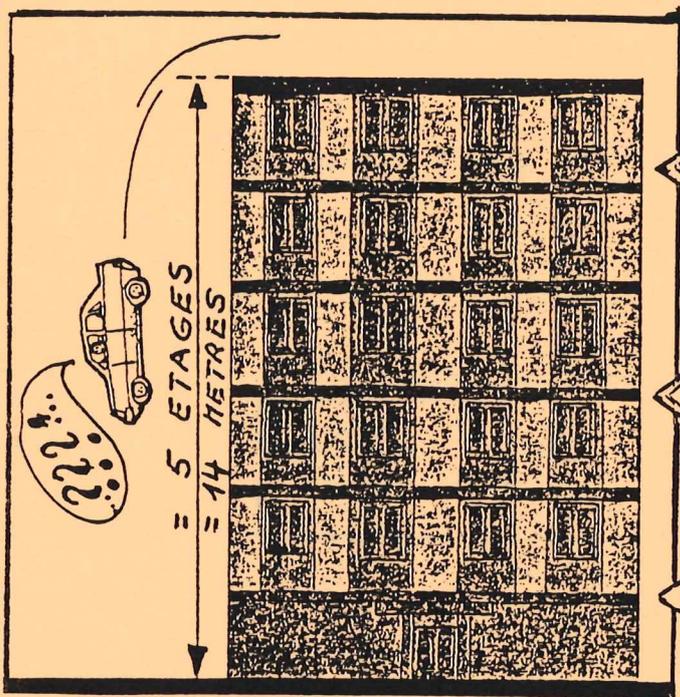
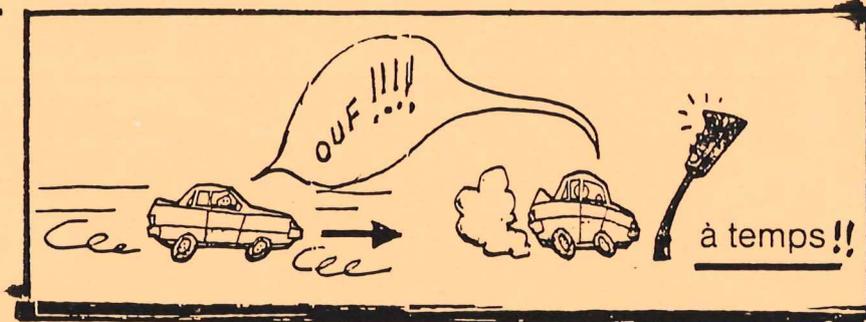
- RA-LEN-TIS-SONS A LA VUE DES ENFANTS ...
- A-RRE-TONS NOUS POUR LES LAISSER TRAVERSER ,  
et CECI 10 METRES avant

- MONTRONS L'EXEMPLE -

**dans la rue, CHACUN est RESPONSABLE de TOUS**

des ENFANTS ...  
 un CARREFOUR ...  
 des PIETONS ...  
 de la PLUIE ...  
 du BROUILLARD ...  
 du VERGLAS ...  
 ...enfin ...  
 -DU DANGER -

je m'arrête...



Choc à 60 = chute du 5e étage

60 à l'heure = 17 m par seconde!

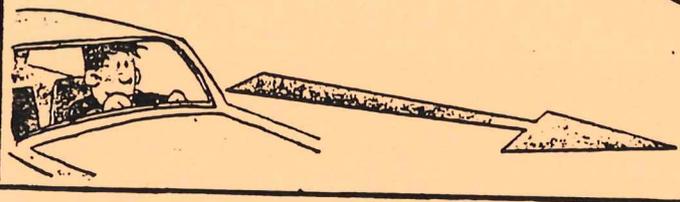
50 m pour m'arrêter à 60 à l'heure!

un bon principe: j'an-ti-ci-pe

- **J'OBSERVE** attentivement la circulation; la distraction, ça coûte cher (1 seconde = 17 m à 60 km/h!). Et chaque seconde compte.

- **J'ANTICIPE**: je regarde au LOIN, pour pré-voir le danger

ne pas surprendre, ne pas être surpris



## LE TETANOS SEVIT TOUJOURS

Le tétanos tue encore effroyablement. Cette maladie infectieuse due au Bacille de Nicolaïer frappe surtout ceux qui travaillent la terre, le jardinier comme l'agriculteur professionnel.

Il n'est pas nécessaire d'avoir un accident grave pour risquer le tétanos. Une petite plaie des extrémités (doigts, orteil), une simple piqûre d'épine en taillant un rosier, une éraflure avec un vieux clou, une des nombreuses occasions de s'exposer au risque du bacille du tétanos.

Le bacille existe sur la terre, le fumier, le crottin de cheval, la boue. La porte d'entrée du bacille peut être un petit ulcère aux jambes, un ongle incarné, une petite plaie que l'on gratte involontairement. Le contact avec une terre contaminée par le bacille tétanique peut vous infecter. Il faut particulièrement se méfier des plaies contuses par écrasement. En cas d'infection, le bacille va proliférer et envoyer dans l'organisme des toxines mortelles.

En France, il y a environ 400 cas de tétanos par an dont 250 morts. C'est une négligence grave, de ne pas s'être vacciné ou d'être mal vacciné.

Pour se protéger efficacement, il faut se prêter à trois piqûres parfaitement anodines à un mois d'intervalle l'une de l'autre. Une injection de rappel est nécessaire un an après. Ensuite un rappel dans les cinq ans assure une protection contre cette grave maladie infectieuse.

En cas de blessure et si vous n'êtes pas vacciné, sans perdre de temps, laver la plaie avec du savon, puis rincer abondamment avec de l'eau.

Enlever toute trace de terre ou épine. Puis désinfecter la plaie et la recouvrir d'un pansement.

Après les premiers soins, il est indispensable de présenter votre cas au médecin. Ce dernier mettra en route un protocole de soins qui vous assurera une protection sûre.

## DISTRIBUTION DE CADEAUX DE NOEL A L'ECOLE

Juste avant les vacances scolaires du premier trimestre 1989, le Père Noël accompagné de M. le Maire et des membres de la commission "Fêtes et cérémonies" a fait le tour des écoles de Limersheim.

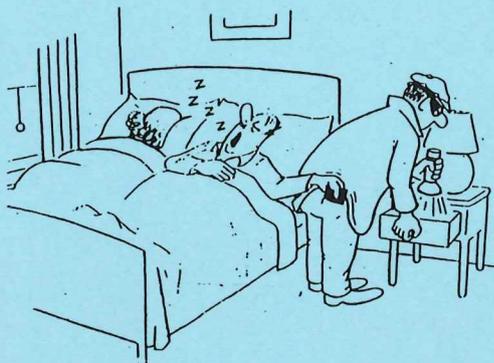
Aussi bien à la maternelle, qu'à l'école de Mme Ritter et de M. Schecklé, le Père Noël avait pour chaque enfant un petit livre qu'il leur a remis personnellement.

Après la distribution et après avoir promis de bien travailler à l'école, tous les petits écoliers ont entamé des chants de Noël pour le remercier.



LES ENFANTS ACCEUILLENT AVEC JOIE L'ARRIVEE  
DU PERE NOEL.

# HUMOUR



- «Toto tutoie volontiers son instituteur. Celui-ci, excédé, finit par lui dire :
- Toto, vous me copiez cent fois : «On ne peut pas tutoyer le maître d'école.»
- Toto remet le lendemain sa punition à l'instituteur, qui lui demande :
- Pourquoi l'avez-vous copié deux cent fois ?
- Alors, Toto :
- J'ai pensé que cela te ferait plaisir...

Deux amis se rencontrent devant un hôpital. L'un d'eux en sort avec des béquilles, un bras dans la plâtre et un œil au beurre noir.

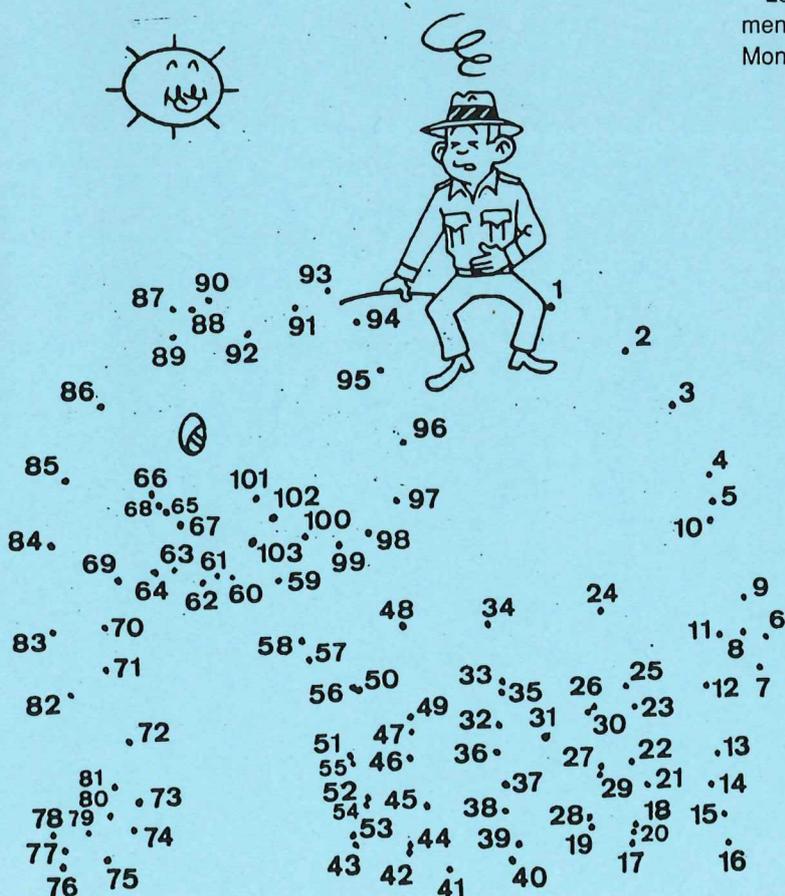
- Mon Dieu ! que t'est-il arrivé ? fait l'autre.
- Un stupide accident de moto.
- Il y a longtemps ?
- Trois semaines.
- Trois semaines ? Mais hier encore tu n'avais rien !
- C'est que je viens de tomber sur le type que j'avais renversé...

- Une augmentation, Martin ? C'est cela que vous désirez ?
- Oui, monsieur le directeur.
- Soit. Mais promettez-moi de n'en souffler mot à personne ?
- Vous pouvez être tranquille, monsieur le directeur : ma femme elle-même n'en saura rien.

Un postulant passe l'examen d'entrée à l'Ecole Navale. - Pouvez-vous me citer le nom de quatre animaux qui mangent de l'herbe ?

Le candidat reste perplexe. - Allons, quoi ! La question n'est pas difficile... Quatre animaux qui mangent de l'herbe... Réfléchissez bien...

Le candidat pousse un soupir de soulagement. - Quatre animaux ! Vous me rassurez, Monsieur : j'avais compris quatre amiraux...



Un homme d'affaires paie sa course à un chauffeur de taxi, mais ne lui laisse qu'un minuscule pourboire.

- Votre fils est plus généreux que vous, se plaint amèrement le chauffeur.
- C'est qu'il a un père riche. Moi pas.

«Puis-je demander la main de votre fille» dit le jeune homme à son futur beau-père. «Je ne fume pas, ne bois pas, ne joue pas aux cartes... Je crois être celui qui convient à votre fille».

«Pas question, jeune homme, croyez-vous que je veux un gendre qui me serait toujours cité en exemple !»

## Quel voyage !

Notre ami André semble bien mal en point ! Aurait-il le mal de mer ?... Réunissez, dans l'ordre, les points de ce dessin et vous verrez où il se trouve !

***LE MAIRE DE LIMERSHEIM***

***LES ADJOINTS AU MAIRE***

***LES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL***

***vous présentent leurs meilleurs voeux  
pour la nouvelle année***

